Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260423-D_2026_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMIAC DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, COQUARD Wladimir, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BROUXEL Maurice ayant donné pouvoir à Mme FRADIN Joëlle
Mme GARNIER Louisa ayant donné son pouvoir à M. ROSZAK Emmanuel

Secrétaire : M. COQUARD Wladimir

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votes : 11

Date de convocation : 07/04/2026

Réf : 2026-25
***Objet :* Désignation des élus communaux dans les commissions de l'OBC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de nommer les représentants de la commune aux commissions de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, comme suit :

- Aménagement du territoire :

Titulaire : Raphaël GHEHO GUILLEMOT
Suppléant :

- Finances – Commande publique :

Titulaire : Sandra COURTEL
Suppléant :

- Services aux familles :

Titulaire : Sandra COURTEL
Suppléant :

- Cycle de l'eau GEMAPI :

Titulaire : Patrice BELLEC
Suppléant :

- Economie :

Titulaire : Patricia LEMAIRE
Suppléant :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260423-D_2026_25-DE

- Culture Tourisme :

Titulaire : Raphaël GHEHO GUILLEMOT
Suppléant :

- Social – accès au droit – santé :

Titulaire : Patrice BELLEC
Suppléant :

- Environnement – PCAET – Déchets :

Titulaire : Patrice BELLEC
Suppléant :

- Patrimoine, Voirie, Espaces Verts :

Titulaire : Raphaël GHEHO GUILLEMOT
Suppléant :

- CLECT :

Titulaire : Patrice BELLEC
Suppléant :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)